Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 FGSDG NOIR ROUGE BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 ~~05~~ 08 16	pont des brebis	AD PLANCHAR	2			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	pont des brebis	PAVE	2			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	berarde	promontoir	4			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	berarde	chateleret	1			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	berarde	temple ecrin	3			denrée alimentaires

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 430 / 2016

à Gap, le 4/08/2016

Le Directeur,

Le directeur par intérim,

Thierry DURAND

Copie Orsans / Briançonnais

Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 FGSDG NOIR ROUGE BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 ~~05~~ 08 16	berarde	pilatte	3			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	st christophe	lavey	2			denrée alimentaires
04 ~~05~~ 08 16	st christophe	la selle	2			denrée alimentaires
~~05~~ 08 16						
05 08 16						

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 430 / 2016

à Gap, le 4/05/2016

Le Directeur,